COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025

Le jeudi 19 juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Marie-Christine LAINEZ Hervé FALC'HON, Marie-Odile COURAND, Mathieu CALVEZ, excusés, Arnaud SANJOSÉ qui a donné pouvoir à Antoine COROLLEUR et Delphine PLUCHON qui a donné pouvoir à Vanessa MOËNNER Secrétaire de séance : Vanessa MOËNNER.

Le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS CANTINE /GARDERIE rentrée scolaire 2025/2026

Suite à la revalorisation contractuelle de la société attributaire du marché de **restauration scolaire** (entreprise CONVIVIO) d'augmenter le prix de fourniture des repas de 1,59 % à partir de la rentrée scolaire prochaine, Monsieur le Maire propose de majorer les tarifs à partir de la rentrée scolaire prochaine, ce qui se traduit par une augmentation de 10 centimes par repas. Ainsi, il propose de fixer les prix de la cantine à 3,90€/enfant pour le premier et le second enfant, 3,50€ pour le 3ème enfant et plus de la même fratrie pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 900, à 3,60€ pour les familles dont le quotient familial est compris entre 651 et 900 et de maintenir le tarif de 1€ pour les enfants dont le quotient familial est inférieur à 650. Et fixer le repas adulte à 5,25€ de maintenir la majoration d'1 € pour les repas non réservés selon le règlement intérieur de la cantine. Il propose également de fixer les tarifs garderie péri-scolaire 2025/2026 ainsi : garderie avec goûter pour la 1ère demi-heure : 2€ (1er enfant), 1,90€ pour le 2ème enfant, 1,80€ pour le 3ème enfant. Goûter ou petit-déjeuner seul : 0.90€. Accord unanime.

CESSION D'UN DELAISSE DE TERRAIN – KERARBOULCHEN

Le Conseil Municipal a validé la cession d'un délaissé de terrain situé à Kerarboulchen, à Monsieur BONO.

INSCRIPTION D'UN PROJET EOLIEN DANS LE ZONAGE DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les objectifs fixés par l'État en matière de développement de l'éolien terrestre ne sont actuellement pas atteints. Il rappelle que, dans le cadre de la délibération précédente définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune, il a été contacté par un opérateur spécialisé dans l'éolien (société INNOVENT). Ce dernier a identifié une zone propice à l'implantation d'éoliennes terrestres dans le **secteur Ouest** de la commune.

Une **réunion de présentation** du projet s'est tenue en mairie le 30 décembre 2024 à 11h à la mairie, à laquelle les membres du Conseil Municipal ont été conviés. Le porteur de projet a exposé les grandes lignes de son initiative, qui s'inscrit dans une logique de production locale d'énergie renouvelable à l'échelle modeste, conformément aux attentes des zones d'accélération.

Dès réception de cette proposition, la commune a mis en place un **registre public de concertation** ouvert du 21 janvier au 31 janvier 2025. Les dates de cette mise à disposition ont été **diffusées via le bulletin communal hebdomadaire et sur le site internet de la commune**. Une seule observation a été consignée dans le registre, portant davantage sur la pertinence de développer de nouvelles éoliennes sur le territoire communal qui est déjà bien dotée (éoliennes de Kerinizan, Parc photovoltaïque de Lanrinou, usine de méthanisation de Menez-Avel et autres réalisations de particuliers et agriculteurs, que sur le projet spécifique présenté.

Au regard du contexte régional, où les objectifs en matière d'ENR restent encore insuffisamment atteints, Monsieur le Maire propose au Conseil de **délibérer** en faveur de l'inscription de ce projet dans le **zonage communal dédié à l'éolien terrestre**, tel que défini dans la cartographie des zones d'accélération.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, décide à l'unanimité d'inscrire le projet éolien présenté dans le cadre des zones d'accélération des ENR sur la commune.

VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions vu lors de la Commission des Finances. Les conseillers et Monsieur le Maire membres de certaines associations (Petite reine Plourinoise, Tenzoriou Plourin, Association des parents d'élèves etc.) sortent lors du vote de la subvention aux associations auxquelles ils sont adhérents. Accord unanime des présents pour adopter le tableau vu en Commission des Finances.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS								
	2024				2025			
BÉNÉFICIAIRES	Nombre	valeur	propositions	décision du conseil	Nombre	valeur	propositions	décision du conseil
CLUB DU BEL AGE	67		300 €	300 €			300	300,00 €
US ST ROCH			0 €	0 €		pas de demande		0,00 €
LA PETITE REINE PLOURINOISE	45		700 €	700 €			500	500,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES	138	14,00 €	1 932 €	14/élèves (138) soit 1932 €		14,00 €	138	1 932,00 €
RASED	138	1,00 €	138 €	138€ convention avec Saint-Renan:1€/élève		1,00 €	138	138,00 €
ÉCOLE STE ANNE PLOUDALMEZEAU	14		0 €	150€/Enfant (14) soit 2100€		150,00 €	16	2 400,00 €
ÉCOLE DIWAN PLOUDALMÉZEAU	5	500,00 €	2 500 €	500€/Enfant(5) soit 2500€		500,00 €	5	2 500,00 €
ÉCOLE NOTRE DAME DE LIESSE EN CLASSE ULIS		600,00 €	0 €	600€/Enfant pas d'enfant en 2024		600,00 €	1	600,00 €
FAMILLES RURALES ALSH LES TROMBINES D'IROISE			16 917 €	Convention 16917 €		16 917,00 €	convention	16 917,00 €
FOYER ASSOCIATION JEUNES DU FOUR			7 597 €	Convention 7597		6 288,00 €	convention	6 288,00 €
FAMILLES RURALES FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE			8 386 €	Convention 8386		8022	convention	8 022,00 €
DOJO DES ABERS	7	15,00 €	105 €			15,00 €	0	0,00 €
GYM DES 3 ABERS	0		0 €	15€/7Jeunes soit 105€		15,00 €	13	195,00 €
BAGAD AN EOR DU DE PLOUDALMÉZEAU	forfait		100 €	15€/Jeune(0) soit 0€		forfait	100	100,00 €
Badminton: les Orques						3,00 €	15	45,00 €
PATINER À PLOUGUIN	2	15,00 €	30 €	100 €		15,00 €	0	0,00 €
MAISON DE L'ENFANCE PORSPODER Les Petits Dauphins	convention			15€/Jeune (2) soit 30€			convention	8 610,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE PEN AR BED	14	300,00 €	300 €	300 €		20,00 €	13	260,00 €
ASSOCIATION LES ÉLEVEURS DU BOUT DU MONDE			0 €	15€/Elevage (0) soit 0€		15,00 €	0	0,00 €
DDEN Délégué Départementaux de l'Éducation Nationale			0 €	0,50/élève et 1 année sur 2 pas d'élève donc 0€		0,50 €	138	69,00 €
ARF PLOURIN LANDUNVEZ – ART FLORAL	4	15,00 €	60 €	15€/Adhérente (4) 60€		15,00 €	5	75,00 €
LANDUNVEZ ENTRAIDE +		150,00 €	150 €	150 €			forfait	150,00 €
LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE			0 €	50€/Enfant (0) soit 0€		50,00 €	0	0,00 €
UNC PLOUDAL/PORTSALL pour Cérémonie de TREOUERGAT			50 €	50 €			forfait	50,00 €
PLOU'RUN TRAIL	36		200 €	200 €		250,00 €	forfait	250,00 €
ÉGLISES ET CHAPELLES DU PAYS D'IROISE			500 €	500 €		500,00 €	forfait	500,00 €
AR REDADEG			100 €	100 €			0	0,00 €
TENZORIOU PLOERIN			0 €	500 €				0,00 €
AGRICULTEURS DE BRETAGNE	1 269	0,10 €	126,90 €	0,10 € /habitant soit 126,90		1 269,00 €	0,1	126,90 €
LES NOUNOUS HIBOUX DE PLOURIN			0 €	200 €			forfait	200,00 €
ADMR IROISE			200 €	100 €			forfait	100,00 €
UNC BRELES/PLOURIN	25		100 €	1 350 €				100,00 €
CCAS			1 350 €	134 €			prévision au budget	1 793,00 €
ARZELLIZ BASKET	14	15,00 €	210 €	15€/jeunes (14) soit 210€		15,00 €	18	270,00 €
TO2P						15,00 €	3	45,00 €
							TOTAL	52 535,90 €

AFFAIRES DIVERSES :

- ASTALERI : Monsieur le Maire propose d'effectuer une convention de gestion avec une conciergerie pour la gestion des locations et entretiens des logements. Accord unanime
- Licence IV : Monsieur le Maire propose de louer la licence à Mr Kermorgant (Manoir de Kereneur) pour 50 euros par mois pendant 1 an renouvelable après avis du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22h00.